

COMMUNE DE BUSSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 novembre 2021

Le 09 novembre 2021, le Conseil municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la salle des fêtes pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

Sont présents : MERLE Bernard, FRANÇOIS Dominique, LE PEMP Marie-Hélène, BRETHONNET Stéphane, BATHELLIER Thomas, DELFAUD Arnaud, DILIGEART David.

Absentes excusées : PAUWELS Anne-Karine, JULLION Marie-Josée et LASSALLE Viviane.

Absent avec pouvoir à Bernard MERLE : CAYZAC Laurent,

David DILIGEART est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération n°2021-36 – Autorisation d'ouverture d'une enquête publique pour changement d'assiette partiel de chemins ruraux.

Le Maire indique au Conseil municipal que plusieurs demandes d'aliénation avec changement d'assiette, ou non, de portion de chemins ruraux ont été formulées par M. GROENVELD à Tamisier bas, M. et Mme ABLAOUI à Tamisier, M. PANAZOL au Gravat, M. et Mme LASSALLE à Lalande, M. et Mme CAYZAC au Bourg, M. et Mme OLASO à La Moissarie et M. DE LESTRADE au Picot Haut. Ces chemins, pour 5 d'entre eux, servent de desserte de parcelles boisées et de chemins de randonnées pédestres, ce qui justifie leur changement d'assiette. Pour les deux autres, ils constituent une voie sans issue. Après analyse en commission voirie, une proposition a été adressée par courrier, à chaque demandeur, indiquant les conditions financières et de nouveau tracé respectant la libre circulation des propriétaires riverains et randonneurs pédestres. Les propositions sont toutes acceptées à l'exception de M. GROENVELD qui refuse. Donc son dossier est exclu de la procédure dont la première étape consiste à ouvrir une enquête publique sur la faisabilité de ces opérations.

Le Maire demande donc l'autorisation d'ouvrir une enquête publique relative à la faisabilité de ces projets et pour ce faire, de faire appel à un géomètre et désigner un Commissaire-enquêteur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture de l'enquête publique et charge le Maire d'engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

2 – Informations diverses :

2.1 – Zéro artificialisation nette des sols :

Le Maire indique que la Communauté de communes propose de prendre une délibération pour demander que l'application des dispositions de la « Loi Climat et Résilience » concernant la lutte contre l'artificialisation des sols visant le zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050, s'effectue, par les services de l'État, de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale. Ceci priverait définitivement les communes rurales de toutes possibilités de développement.

Après discussion il est décidé de reporter cette délibération à la prochaine réunion du Conseil municipal

2-2 – Règlement de l'assainissement collectif :

Le maire indique que l'Agence Technique Départementale nous a fait parvenir un modèle de règlement de l'assainissement collectif et nous invite à le mettre en place.

Après discussion il est décidé de reporter la validation de ce règlement à la prochaine réunion du Conseil municipal

2-3 – Cartes d'élus :

Le maire indique que nous avons reçus un courrier de la Préfecture proposant la réalisation de cartes officielles d'élus pour le maire et les adjoints. La secrétaire se chargera d'en faire la demande et de récupérer les photos d'identités à fournir. Le premier-adjoint est déjà titulaire d'une carte d'élu.

2.4 – Archivage :

Le Centre Départemental de Gestion nous propose de procéder au tri et à l'archivage de tous les documents constituant les archives de la mairie. Un devis à hauteur de 3 600 € nous a été proposé.

Après discussion il a été décidé, dans un premier temps, de réaliser ce travail nous-même.

2.5 – Bilan de la réunion publique « Comité des fêtes » :

Seul un couple de nouveaux habitants s'est présenté à cette réunion publique. Aucune personne présente n'acceptant une fonction de responsabilité au sein du Comité des fêtes, il n'a pas été possible de relancer ce comité. Dans l'attente de candidatures, il a été décidé de constituer un groupe de réflexion sur les animations qui pourraient être mises en place en 2022.

2.6 – Repas des aînés :

Au vu de la situation sanitaire nous avons décidé de ne pas organiser le traditionnel repas des aînés et de reconduire la distribution des boîtes de chocolats offertes par le maire et les trois adjoints pour les habitants de plus de 70 ans.

2.7 – Vœux du maire :

Nous espérons pouvoir organiser la cérémonie des vœux du Maire autour de la galette des rois le samedi 08 janvier à 17h00, si la situation sanitaire le permet.

2.8 – Bilan des réunions communautaires :

Le premier-adjoint a assisté aux réunions : Du Syndicat de rivière du Bassin de la Dronne à Ribérac, du SMCTOM à Nontron, de la Commission des affaires sociales à Brantôme.

Le maire a assisté aux réunions : De l'AG de l'ATD24, de la maintenance du défibrillateur, de la concertation voirie, du Conseil communautaire, du SDE24, de la formation à la gestion des incivilités.

La séance du Conseil municipal est levée à 22h50.

Le Maire

Bernard MERLE



Le secrétaire,

David DILIGEART

